



APPEL À CANDIDATURES

Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)

Le Maire de la Commune d'ESBLY informe :

Qu'en application à l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales et à la suite des dernières élections municipales, la commune d'ESBLY va procéder au renouvellement de la **Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)**.

La CCA est un espace de dialogue et de réflexion permettant de mieux prendre en compte les enjeux d'accessibilité dans la commune et de formuler des propositions pour améliorer le cadre de vie de toutes et tous.

L'objectif de cette commission consultative est de permettre un suivi partagé entre élus, représentants des personnes handicapées et usagers de la Ville, des progrès accomplis et des efforts à réaliser pour améliorer l'accessibilité de l'espace public, des transports et du cadre bâti. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Conformément à l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales, la commission réunit notamment des représentants :

- de la commune ;
- des associations ou organismes représentant les personnes handicapées, par tous les types de handicap (*physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique*) ;
- des associations ou organismes représentant les personnes âgées ;
- des acteurs économiques ;
- des autres usagers de la ville.

👉 Vous souhaitez participer ?

La commune invite les personnes, associations, organismes et acteurs locaux intéressés par les questions d'accessibilité à faire connaître leur souhait de participer à la CCA.

Une attention particulière sera portée à la diversité des profils et à la représentation des différentes catégories prévues par la loi.

👉 Modalités de candidature

Les candidatures sont à adresser à : MAIRIE D'ESBLY – 7 rue Victor Hugo – CS90184 – 77450 ESBLY ou par courriel à : ville.esbly@mairie-esbly.fr, **avant le 30 septembre 2026**.

A l'issue de cet appel à candidatures, la composition de la Commission communale pour l'Accessibilité (CCA) sera arrêtée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales.

Les personnes dont la candidature sera retenue seront informées directement par la commune.



BULLETIN DE CANDIDATURE

Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)

Nom et prénom :

Organisme / association / entreprise, le cas échéant :

Fonction au sein de l'organisme / association / entreprise :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

Catégorie au titre de laquelle vous souhaitez participer :

- ☐ Représentant(e) d'une association ou d'un organisme représentant les personnes handicapées
- ☐ Représentant(e) d'une association ou d'un organisme représentant les personnes âgées
- ☐ Représentant(e) d'un acteur économique
- ☐ Représentant(e) d'autres usagers de la Ville
- ☐ Autre :

Présentation de votre motivation :

En quelques lignes, indiquez les raisons pour lesquelles vous souhaitez participer aux travaux de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) :

.....

.....

.....

.....

Expérience ou compétences particulières en matière d'accessibilité :

.....

.....

.....

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé par la Mairie d'Esbly sise 7 rue Victor Hugo - CS 90184 - 77450 Esbly en vue de la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville d'Esbly.

Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données.

Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées.

Les données ne sont destinées qu'à la Mairie d'Esbly et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pendant la durée du mandat en cours.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement ainsi que votre droit à la portabilité de ces données. Le droit d'opposition ne s'applique pas dans ce cas. Ce consentement peut être retiré à tout moment. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Mairie d'Esbly : ville.esbly@mairie-esbly.fr / 7 rue Victor Hugo - CS 90184 - 77450 Esbly. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.